

Déménagement du Service des ressources matérielles

La CSDM a conclu une entente concernant la location d'un espace situé au 110, boul. Crémazie Ouest pour relocaliser une partie du personnel du Service des ressources matérielles, et ce, pour une durée de deux ans. Ce local est situé à 700 mètres de la station de métro Crémazie et à 1500 mètres de la station de métro Jarry. Il y a des espaces de stationnement dans le bâtiment ou à moins de 500 mètres et sont au même coût que ce que nous devons payer pour le stationnement à la CSDM.

Seulement une partie du personnel du SRM a eu à déménager à cet endroit et ce sont les secteurs suivants qui étaient ciblés : « Interventions prioritaires, chargés de projets et techniciens en gestion immobilière » et « Équipe Grands chantiers – Aménagement extérieur et réhabilitation des sols ». Les autres membres du personnel de ce service sont demeurés au siège social et devront quitter les derniers lors du déménagement de la CSDM, soit en 2020. Lors du déménagement aux nouveaux locaux situés sur Crémazie, à l'été 2018, plusieurs personnes de ce service ont apprécié le fait d'avoir pu se rapprocher de leur domicile tandis que d'autres n'ont pas eu le choix, car elles devaient suivre leur équipe. La majorité du personnel qui devait y être délocalisé y est déjà et est fonctionnel dans ses fonctions.

Atelier d'aide à la retraite

L'atelier d'aide à la retraite est de retour! Le prochain atelier aura lieu le mardi 29 janvier 2019 pour les membres APPA qui prendront leur retraite au plus tard le 30 juin 2019. Les inscriptions auront lieu du 14 au 23 janvier 2019.

Pour y participer, vous devez vous inscrire via le site de l'APPA.



Beaucoup d'espace pour ceux et celles qui y ont accédé, avec une belle vue du 10^e étage et ils ont accès à une offre diversifiée de cafés et restaurants aux alentours. Par contre, les employés étant toujours au Centre administratif doivent constamment se déplacer, car les équipes changent souvent dans le même département, mais pas dans le même espace, ce qui est difficile à vivre pour certains employés. En espérant que ces changements amélioreront leur qualité de vie au travail.

La qualité de l'air est toujours inquiétante au Centre administratif et il est donc important que toutes les personnes présentes prennent leurs responsabilités face aux autres et ouvrent leurs fenêtres. Ceux qui doivent travailler dans les espaces centraux de leurs bureaux / services ne pouvant être bien aérés, il est primordial que vous pensiez à eux, car ce sont eux qui vivent ces désagréments. Le déménagement arrive bientôt alors faites un petit effort pour vos collègues !

Au moment du déménagement qu'arrivera-t-il de l'imprimerie, de la cafétéria et des gens qui travaillent en entretien ménager? Nous ne sommes toujours pas en mesure de vous l'écrire...

Accueil des nouveaux membres

Dans l'édition précédente du journal Ensemble, nous vous annonçons la tenue d'une soirée d'accueil des nouveaux membres. Cette rencontre qui devait avoir lieu avant le congé des Fêtes devra malheureusement être remise après ce congé hivernal.

L'agenda très chargé du syndicat nous oblige à remettre notre rendez-vous, mais sachez que nous ne vous oublions pas et que de vous rencontrer fait partie de nos priorités.

Nous sommes convaincus que vous comprendrez cette situation.

Le comité de la vie syndicale.
vie_syndicale@appa.qc.ca

REPORTÉ

Élections à l'APPA

Le 11 octobre dernier se sont tenues les élections de plusieurs postes au comité exécutif de l'APPA à l'auditorium de l'école Le Plateau.

Cinq postes étaient en élections :

Un poste à la présidence, un poste de secrétaire-trésorier, un poste à la vice-présidence au secteur général, technique et à l'adaptation scolaire (CSDM) un poste à la vice-présidence secteur des services de garde CSDM ainsi qu'un poste de vice-président (CSEM).

Il y avait également un poste en élection au conseil syndical pour élire un représentant pour le personnel technique (CSDM).

Plusieurs personnes s'étaient déplacées pour l'occasion afin d'élire celles et ceux qui les représenteront auprès de l'employeur pour les trois prochaines années.

Au poste à la présidence de notre syndicat, M. Michel Picard a été réélu par acclamation.

Au poste de secrétaire-trésorier, deux candidates s'opposaient, soit M^{me} Marlène Tourville, qui occupait déjà le poste par intérim et M^{me} Sylvie Tremblay. M^{me} Marlène Tourville a été élue à ce poste.

Au poste à la vice-présidence - secteur général, technique et adaptation scolaire (CSDM), il y avait trois mises en

candidatures. M^{me} Sylvie Tremblay, M^{me} Claudine Lèveillé et M. Patrick Bertrand qui occupait déjà ce poste en intérim. M Patrick Bertrand a été élu à ce poste.

Au poste à la vice-présidence - secteur des services de garde (CSDM), il y avait qu'une mise en candidature soit M^{me} Rachel Demers qui a été réélue par acclamation.

Au poste de vice-présidence pour l'accréditation CSEM, une seule mise en candidature reçue et c'est M. Paul Robichaud qui a alors été élu par acclamation lui aussi.

Au conseil syndical, un poste était en élection afin d'élire une personne pour représenter le personnel technique de la CSDM. Il y avait qu'une mise en candidature, soit M^{me} Myriam Coté qui a été élue par acclamation.

Nous tenons à remercier tous les candidates et candidats qui ont brigué les suffrages aux différents postes.

Nous remercions également celles et ceux qui se sont déplacés dans le but d'élire les représentantes et représentants qui feront respecter leurs droits.



Accueillir un(e) stagiaire en service de garde

Accueillir un(e) stagiaire, c'est participer à la formation de la relève!

L'équipe de l'Attestation d'études professionnelles (AEP), éducateur en service de garde en milieu scolaire de l'École des métiers du meuble (ÉMMM), formera plus de 140 éducatrices et éducateurs en service de garde durant l'année 2018-2019.

À cet effet, nous sollicitons votre collaboration afin d'accueillir des stagiaires et de faire la promotion de l'accueil de stagiaires.

Les stages sont prévus durant les périodes suivantes :

Cohorte 1 : 31 janvier au 25 février 2019
Cohorte 2 : 22 mai au 14 juin 2019

Une cohorte à temps plein a déjà entamé une session et nous sommes actuellement à la planification de leurs stages qui auront lieu à l'hiver.

Cela vous intéresse ?

Afin d'accueillir un stagiaire dans votre milieu, vous devez :

1. Remplir le formulaire suivant : Formulaire d'accueil d'un stagiaire
2. Retourner ce dernier par courriel, à Édith Chevarie, à l'adresse suivante : chevariee@csdm.qc.ca, avant le 12 décembre 2018.

Heures d'encadrement reconnues et payées

Pour l'année 2018-2019, la Commission scolaire reconnaît et paye 4 heures d'encadrement aux éducateurs associés prenant en stage des élèves de l'AEP en service de garde de L'ÉMMM. Ainsi, chaque éducateur associé se verra reconnaître :

- 1 heure de rencontre avec le superviseur de stage.
- 3 heures de rencontre avec le stagiaire

Amélioration continue de l'AEP

À la fin de l'année scolaire 2017-2018, les modifications ont été apportées à la formation :

- Écoles laboratoires : Lors des cours théoriques les élèves iront à cinq reprises dans ces écoles pour mettre en application la théorie.
- Jours de stage : Les étudiantes seront dans les milieux de stage 18 jours consécutifs.
- Évaluation des stagiaires : Une enseignante ira observer l'étudiante à deux (2) reprises lors des 18 jours de stage. Nous avons modifié la grille d'appréciation pour les éducateurs associés.

Merci de nous aider à former nos futurs employé(e)s !

Avancement d'échelon

Pour le personnel régulier : Le premier avancement d'échelon est consenti le 1er janvier ou le 1er juillet, selon la première de ces deux dates qui suit d'au moins neuf mois la date effective de votre entrée en service à la CSDM. Par exemple, si vous avez été embauché en février, ce sera le 1er janvier qui sera votre date de changement d'échelon. Par la suite, ce sera toujours à cette date qu'aura lieu, annuellement, votre avancement d'échelon (équivalant à une année d'expérience), même si vous occupez un poste saisonnier.

Pour le personnel temporaire : Une lettre d'entente a été signée, entre la CSDM et l'APPA, qui stipule qu'au 1er janvier de chaque année, vous bénéficiez d'un avancement d'échelon dans toutes les classes d'emplois pour lesquelles vous avez effectué une prestation de travail durant la période comprise entre le 1er novembre et le 31 octobre de l'année précédente (période de référence).

Pour le personnel temporaire en service de garde en tolérance d'embauche (cela veut dire que ces personnes ont été inscrites sur une « préliste » pour faire des remplacements malgré le fait qu'elles ne possèdent pas les exigences de base requises telles que décrites au plan de classification) l'échelon ne bouge pas tant que le nombre d'heures requis, soit 1400 heures pour ne plus être sur la préliste, n'est pas atteint.

Vérifiez votre fiche de paie à ce moment pour vous assurer que vous avez bel et bien obtenu votre avancement d'échelon.

Si un problème survient, pas de panique, écrivez un courriel à paierh@csdm.qc.ca et votre dossier sera régularisé sans problème.

20^e colloque de l'APPA

Le comité colloque de l'APPA tenait sa quatrième rencontre le mercredi 14 novembre 2018 afin de poursuivre l'organisation de notre prochain rendez-vous bisannuel.

Le comité travaille ardemment à cette édition puisqu'elle sera la vingtième et nous la souhaitons exceptionnelle.

Prenez note que le colloque se tiendra en février 2019 plutôt qu'en avril, comme l'étaient les éditions précédentes.

Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre !



Besoin de recrutement pressants

Comme vous le savez, l'actualité récente a mis en lumière les difficultés qu'éprouvent plusieurs commissions scolaires et autres employeurs à identifier des candidats pouvant pourvoir l'ensemble des affectations ou des postes disponibles, et ce, dans plusieurs corps d'emploi. Ce contexte de recrutement représente un défi pour le Bureau du recrutement (BREC) et mène à des difficultés bien concrètes pour les établissements et les services de la CSDM.

Actuellement, plusieurs besoins pressants dans les corps d'emploi suivants sont à combler :

Éducatrice / éducateur en service de garde

- Le salaire varie entre 19,41 \$ et 23,76 \$ de l'heure selon la convention collective en vigueur.
- La carte de secourisme d'urgence et RCR (8 heures de formation) est requise. Cette carte peut être obtenue auprès de l'un des organismes suivants : Ambulance St-Jean, La Croix-Rouge, Formation Langevin, Trauma Secours, etc.

Considérant les besoins importants et la rareté de main-d'œuvre, à titre de mesure transitoire, la CSDM élargit temporairement les qualifications académiques considérées pour les candidats que vous lui recommanderez, selon la séquence suivante :

1. Les étudiants dans un programme collégial et universitaire sont invités à manifester leur intérêt.
2. Les candidats possédant un DES, ainsi qu'une année d'expérience pertinente aux fonctions sont également invités à manifester leur intérêt et leur dossier de candidature sera analysé.

Ouvrière / ouvrier d'entretien

- Le salaire horaire est de 18,32 \$ (convention collective en vigueur) auquel s'ajoute une prime pour le travail en soirée.

Technicienne ou technicien en éducation spécialisée

- Le salaire varie entre 23,50 \$ et 32,93 \$ de l'heure selon la convention collective en vigueur.

Préposée / préposé aux élèves handicapés

- Le salaire horaire varie de 18,19 \$ à 21,02 \$ selon la convention collective en vigueur.

À cet égard, l'employeur sollicite votre collaboration et vous invite à lui recommander des personnes intéressées qui sont à la recherche d'un emploi. Ces candidatures sont traitées de façon prioritaire, en fonction des mêmes critères de sélection que pour les candidats qui ne sont pas recommandés, par souci d'équité et de transparence.

Pour recommander une personne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse referencements@csdm.qc.ca en joignant le CV de la personne que vous recommandez de même que le corps d'emploi visé.

Nous vous invitons à partager ces besoins dans vos différents milieux. Pour davantage d'information, visitez la section carrières de la CSDM : <http://csdm.ca/travailler-csdm/offres-demploi/>

Le saviez-vous?

Plusieurs l'ignorent, mais vous, saviez-vous que c'est grâce aux travaux des différents syndicats que vous avez maintenant droit à des vacances payées, de l'assurance-maladie, des heures supplémentaires payées, les semaines de vacances réduites, les congés de maternité/paternité, l'accès à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'équité salariale? En effet, ces gains sont le résultat de négociations s'étant échelonnées sur plusieurs décennies. Plusieurs militants syndicaux se sont levés avant nous et ont osé clamer haut et fort les irrégularités et les inégalités que vivaient les travailleuses et les travailleurs de différents milieux. Si personne ne l'avait fait, où en serions-nous aujourd'hui?

Toutes ces réalisations ne se sont pas faites sans faire de bruit. Nos conditions de travail sont le fruit de plusieurs engagements et mobilisations. Et il faut encore se battre pour protéger nos droits durement acquis! Ne manquez pas nos assemblées de cuisine où nous vous attendons afin de discuter de vos conditions de travail et voir ensemble de quelles façons ces dernières pourraient être bonifiées. Donnez-nous vos idées en vue de la prochaine ronde de négociation de notre convention collective.

Soyez fiers de faire partie d'une équipe comme la nôtre!
Soyez fiers de faire partie de l'APPA!

Quelques citations de M. Michel Chartrand à utiliser:

« Je suis socialiste, nationaliste et indépendantiste parce que je crois en la démocratie : le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Je crois à l'égalité de toutes les femmes et de tous les hommes, parce que je crois en la justice, parce que je crois en la liberté à conquérir

quotidiennement. Je crois que chacune et chacun doit être en mesure de participer aux décisions et d'assurer des responsabilités à son niveau. »

« Je suis pessimiste intellectuellement et optimiste volontairement. Parce qu'on peut changer des affaires. Il y a beaucoup de choses qui me font râler copieusement. Par exemple, le système dans lequel on se trouve est antidémocratique : on ne sait pas quel gouvernement est responsable de quoi. »

« Tout le monde devrait faire de la politique. En démocratie, c'est un devoir. Assumer des responsabilités à son niveau ; voir à ce que le monde s'épanouisse. On est nés pour le bonheur, quel que soit notre handicap physique ou mental, quels que soient nos parents ou nos gênes. Et pour le bonheur, il faut un minimum : manger, se faire soigner, s'éduquer. Pis travailler. On s'épanouit par le travail ! »



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

